

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025  
Délibération N°2025-147



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 5
Conseiller excusé et non représenté : 1

L'an 2025, le vendredi 14 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, Varsi Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
GOMBERT Benjamin	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck
RUBIO Frédéric	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe

Conseiller excusé et non représenté (1) :

CASTAGNOS Fabienne

Secrétaire de séance : COLIN Laure

**DELIBERATION N°2025-147 – MOTION concernant l'aménagement de la rocade de Rodez et de la RN 88**

Depuis le décret du 20 novembre 1997, la RN 88 et la rocade de Rodez sont déclarées d'utilité publique et reconnues comme axes structurants de désenclavement du territoire afin de répondre notamment à la très mauvaise cohabitation voitures - piétons au niveau des carrefours giratoires liés à des prises de risques de la part des véhicules s'insérant rapidement sur l'anneau des giratoires.

Trente ans plus tard que constatons-nous ? Des promesses, des transferts de responsabilités et surtout un désengagement inquiétant de l'Etat et de la Région qui n'est plus en cohérence avec les priorités en matière de sécurité et de désenclavement de notre territoire.

Pour rappel, les Députés ont voté une loi permettant à l'Etat de se « débarrasser » habilement de ses obligations. L'Etat a transféré la moitié des financements des travaux en créant les contrats de Plan Etat-Région.

Le 21 février 2022, les députés votent la loi 3DS qui permet à l'Etat de déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, de fait, l'Etat s'est débarrassé du dossier.

La Région communique sur la RN 88 mais refuse de s'engager clairement sur la rocade.

La Région a signé un contrat de plan qui prévoit sa participation à hauteur de 20 millions d'euros.

Le 6 avril 2023, la Région promet 95,5 millions d'euros mais depuis, nous attendons. Et aujourd'hui, pour des raisons qui nous échappent, la Région n'acte pas le financement de la rocade de Rodez au même niveau que celle d'Albi.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-147**

Le Département obtient la maîtrise d'ouvrage de la RN 88 par arrêté ministériel.

Aujourd'hui, le Département a validé un engagement de 20 millions d'euros sur 400 millions d'euros nécessaires pour l'ensemble des travaux de la RN 88. Il s'engage notamment sur la portion Recoules - Séverac pour 5,5 millions d'euros.

Rodez agglomération est la seule collectivité à avoir délibéré à quatre reprises pour la rocade de Rodez.

Le 22 octobre 2015, son Président signe le volet routier du contrat de plan État-Région pour financer les travaux de la rocade.

Le 26 septembre 2019, le Conseil d'agglomération émet un avis favorable sur le statut de voie express.

Le 14 mai 2024, l'agglomération a financé 40 % du shunt de la Gineste, l'État 40 % et le Département 20 %.

Le 12 décembre 2024, le Président de Rodez agglomération a signé l'avenant numéro 1 au contrat de plan État-Région (dénivellation des giratoires). Aujourd'hui, l'agglomération demande que les travaux débutent par la rocade de Rodez et la réalisation de l'échangeur de Saint-Marc.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 25 voix pour et 9 abstentions (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, VIDAL Sarah, FAUX Mathilde, COSSON Jean-Michel, JULIEN Serge) se prononce sur cette motion demandant :

- que l'État et la Région respectent leurs engagements à financer la rocade de Rodez comme celle d'Albi ;
- que le Département s'engage à commencer les travaux par la réalisation de l'échangeur de Saint-Marc.

Secrétaire de séance  
Signé : Laure COLIN  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Christian TEYSEDRE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 21 novembre 2025

Transmise en Préfecture le 21 novembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.